

Annexe au Doc. NR0419B1  
Annex to

(SCR/28/sept. 2003)  
(RSC/28/Sept. 2003)

ANNEXE

AMENDEMENT EVENTUEL DE LA NOTE 4 DU CHAPITRE 95  
(Point III.A 21 de l'ordre du jour)

---

ANNEX

POSSIBLE AMENDMENT OF NOTE 4 TO CHAPTER 95  
(Item III.A.21 on Agenda)



PROCEDURE DE L'ARTICLE 16  
AMENDEMENT DE LA NOMENCLATURE

CHAPITRE 95.

[Nouvelle Note 4.

Ajouter la nouvelle Note 4 de Chapitre suivante :

"4.- Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, le n° 95.03 s'applique notamment :

- a) à certains jouets dont la fonction est limitée mais se distinguent en tant que jouets par leurs dimensions ou leurs possibilités limitées (instruments de musique, machines à coudre, outils, à usage de jouet);
- b) aux groupements d'articles dont un ou plusieurs élément(s) s'ils étaient présentés isolément relèveraient d'autres positions, à condition que ces groupements, tels qu'ils sont présentés pour la vente au détail, soient manifestement destinés à être utilisés comme jouets (jouets éducatifs comme une boîte de chimie ou un nécessaire de couture, par exemple);]
- c) aux articles de cette position combinés à un ou plus d'un article qui, s'il était présenté séparément, se classerait dans d'autres positions, pour autant que les articles soient conditionnés ensemble pour la vente au détail et que cette combinaison d'articles présente la caractéristique essentielle de jouets comme [(les poupées conditionnées avec une brosse à cheveux pour enfants, un serre-tête ou des bijoux, par exemple)]."

La Note 4 actuelle devient la Note 5.]

---

ARTICLE 16 PROCEDURE  
AMENDMENTS TO THE NOMENCLATURE

CHAPTER 95.

[New Note 4.

Insert the following new Note 4 :

- "4. Subject to the provisions of Note 1 above, heading 95.03 applies, *inter alia*, to :
- (a) certain toys that may be capable of limited function, but are distinguishable as toys by their size or limited capacity (for example, toy musical instruments, sewing machines, tools);
  - (b) collections of articles, of which one or more items, if presented separately, would be classified in other headings, provided such collections, as put up for retail sale, are clearly intended for use as toys (for example, instructional toys such as chemistry or sewing sets);]
  - (c) articles of this heading combined with one or more items which, if presented separately, would be classified in other headings, provided the articles are put up together for retail sale and the combinations have the essential character of toys [(for example, dolls put up with a child's hairbrush, hair band or jewellery)]."

Renumber present Note 4 as Note 5.]

---